

**Séance du vendredi 6 mars 2015
Convocation mercredi 25 février 2015**

Ordre du Jour :

- Demandes de subventions pour les investissements :
 - travaux de voirie N77
 - bouche d'égout rue du Château
 - sortie de secours et rampe d'accès handicapés à l'école
 - tondeuse
 - radiateurs électriques de l'école
 - sanitaires de l'école
 - radar pédagogique
- Choix de la capitale de la région Bourgogne Franche Comté

Questions diverses

- Plan d'accessibilité
- Réunion de la commission PLU
- Dates des conseils municipaux

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 6 mars 2015 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Lionel MION, Maire

Assistaient à la séance : Lionel MION, Angélique BERRY, Guylaine CAGNAT, Maryse GUETTARD, Bernard LOUP, Joël MARTINS, Olivier PERRIN, Jean-Louis VINOT,

Absent excusé : Richard BARBERO, Chantal LOPES pouvoir à Maryse GUETTARD, Grégoire de Lassus pouvoir à Lionel MION

Secrétaire de séance : Olivier PERRIN

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU FOSSÉ NATIONALE 77**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de consolidation du fossé sur la Nationale 77 au niveau de la parcelle AB 103 afin de pallier à des dégâts récurrents occasionnés par des animaux. L'eau présente dans le fossé envahit la cave du propriétaire. Il est donc nécessaire de bétonner le fossé. Le coût global de cette opération est estimé à 2 512.00 euros TTC (2 093.00 euros HT). Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police 2015, une subvention de 837.20 euros
 - SOLLICITE auprès de la Communauté de l'Auxerrois, au titre du Fonds de Concours aux Communes à faible potentiel fiscal, une subvention de 418.60 euros
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN SECURITE D'UNE BOUCHE D'EGOUT RUE DU CHATEAU**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de mise en sécurité d'une bouche d'égout dangereuse rue du Château qui n'est pas aux normes et peut occasionner des accidents. Le coût global de cette opération est estimé à 1 397.32 euros TTC (1 164.43 euros HT). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès de la Communauté de l'Auxerrois, au titre du Fonds de Concours aux Communes à faible potentiel fiscal, une subvention de 349.33 euros.
 - SOLLICITE auprès de la Réserve Parlementaire une subvention de 232.89 euros
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la mise en accessibilité de l'école primaire (ancienne classe). Cette opération comprend : La mise aux normes des sanitaires situés dans le bâtiment annexe et l'installation d'une rampe d'accès, pour l'un des bâtiments principaux, adossée à une issue de secours également en projet (dossier de mise en sécurité de l'école primaire). Le coût global de cette opération est estimé à 32 577.77 euros TTC (27138.81 euros HT). Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2015, une subvention de 16 283.29 euros.
 - SOLLICITE auprès du Conseil Général, au titre de l'opération Villages de l'Yonne, une subvention de 5 427.76 euros.

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN SECURITE DE L'ECOLE PRIMAIRE**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la mise en sécurité de l'école primaire (ancienne classe). Cette opération comprend : l'ouverture et à la pose d'une porte double vitrage en menuiserie pvc avec une fermeture anti panique. Le coût global de cette opération est estimé à 6 175.81 euros TTC (5 146.51 euros HT). Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2015, une subvention de 3 087.91 euros.
 - SOLLICITE auprès du Conseil Général, au titre de l'opération Villages de l'Yonne, une subvention de 1 029.30 euros.

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de se doter d'une nouvelle tondeuse à gazon, l'ancienne étant hors service. Cette acquisition est d'autant plus indispensable compte tenu du prochain recrutement d'un cantonnier remplaçant. Le coût de cet achat est estimé à 1500.00 euros TTC (1250.00 euros HT). Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès de la Communauté de l'Auxerrois, au titre du Fonds de Concours aux communes à faible potentiel fiscal, une subvention de 416.63 euros
 - SOLLICITE auprès de la réserve parlementaire une subvention de 416.63 euros

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L' ACHAT ET L'INSTALLATION DE RADIATEURS ELECTRIQUES DANS LA NOUVELLE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire installer des radiateurs électriques dans la nouvelle classe de l'école primaire de Villeneuve Saint Salves. Le système de chauffage actuel sera bientôt en fin de cycle et un investissement est nécessaire avant qu'il ne devienne vétuste. Cette opération permettra de réaliser des économies d'énergie, de permettre une plus grande souplesse d'utilisation et renforcera la sécurité. Le coût global de l'opération est estimé à 3 600.00 euros TTC (3 000.00 euros HT). Le conseil municipal à 10 voix pour et une contre :
 - SOLLICITE auprès du Conseil Général, au titre de l'opération Villages de l'Yonne, une subvention de 900.00 euros
 - SOLLICITE auprès de la Communauté de l'Auxerrois, au titre du Fonds de Concours aux communes à faible potentiel fiscal, une subvention de 600.00 euros
 - SOLLICITE auprès de la réserve parlementaire une subvention de 600.00 euros

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération prise le 16 janvier 2015 pour la prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, il convient de solliciter la Communauté de l'Auxerrois pour l'octroi de subvention. Le coût global de cette opération est estimé à 12 000euros TTC (10 000 euros HT). Le conseil municipal à l'unanimité des présents :
 - SOLLICITE auprès de la Communauté de l'Auxerrois une subvention de 5000.00 euros

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE**
Cette délibération est reportée.

- **CHOIX DE LA CAPITALE REGIONALE**
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la loi modifiant la carte des régions et la création d'une région Bourgogne Franche-Comté. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le choix de la capitale doit être fixé par simple décret du Gouvernement. Il propose le vote d'une délibération pour le choix de la capitale régionale afin de faire entendre la voix de l'Yonne. Le conseil municipal à l'unanimité des présents :
 - FORMULE le vœu que la capitale régionale de la future région Bourgogne Franche Comté soit DIJON
 - CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet de l'Yonne, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Régional

- **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense pour la commune. Le conseil municipal à l'unanimité des présents désigne Monsieur Lionel MION

QUESTIONS DIVERSES

- **Plan d'accessibilité** : il convient de rédiger le plan d'accessibilité de la commune avant le 15 septembre 2015. Les conseillers municipaux suivants s'en chargent : Maryse GUETTARD, Guylaine CAGNAT, Olivier PERRIN, Richard BARBERO, Jean-Louis VINOT, Chantal LOPES et Lionel MION, maire
- **Réunion de la commission PLU** : fixée au 15 mars 2015 à 8h00 à la mairie
- **Date fixe des prochains conseils** en alternance le jeudi ou le vendredi à 20h00

La séance est levée à 0h52.